



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Zones rurales

Question écrite n° 3598

Texte de la question

Mme Segolene Royal appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur les difficultés que rencontre le petit commerce à domicile en milieu rural, en particulier dans les zones les plus fragiles. Ces commerces, malgré des chiffres d'affaires parfois tout à fait convenables ne peuvent pas dégager les marges suffisantes pour financer les amortissements, et un revenu pour le commerçant. Cette situation se traduit par des fermetures successives et la disparition d'un service essentiel auprès des personnes âgées en particulier, que d'un côté on incite par le maintien à domicile, à rester dans les zones rurales, et qui de l'autre côté, y sont de plus en plus isolées du fait de la disparition des tournées, perdant à la fois les possibilités de ravitaillement et les contacts humains. C'est pourquoi elle lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour pérenniser ces commerces, indispensables au maintien d'une vie et d'un lien social en milieu rural.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a décidé de donner un nouvel essor à la politique d'aménagement du territoire délaissée par ses prédécesseurs. Le comité interministeriel d'aménagement du territoire, réuni à Mende le 12 juillet 1993 a traduit cette priorité dans un certain nombre de mesures concrètes et d'application immédiate. C'est dans cet état d'esprit que le ministre des entreprises et du développement économique a lancé le 18 juin dernier en Ille-et-Vilaine une action baptisée « 1 000 villages de France ». Cette initiative a pour objet de conforter les activités commerciales et artisanales en milieu rural, au moyen notamment d'une valorisation des produits et des compétences locales et de l'organisation de services communs à plusieurs entreprises. Un millier de sites seront sélectionnés après appel à projets et feront l'objet d'une action coordonnée de l'État et des collectivités locales.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3598

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1964

Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2453